



# Communiqué de presse



Emetteur \_\_\_\_\_ Direction de la Communication et de l'Information

Date \_\_\_\_\_ 23 février 2018

Objet : \_\_\_\_\_ **Session**

## **Session : le Loiret présente ses orientations budgétaires 2018**

**Le 23 février 2018, lors de la session départementale du Loiret, l'Assemblée a présenté son rapport d'orientations budgétaires (ROB). Le ROB préfigure le budget de la collectivité qui sera voté lors de la session des 28, 29 et 30 mars prochain.**

En 2018, le débat d'orientations budgétaires doit prendre en compte plusieurs nouveaux facteurs :

- **la mise en place de la contractualisation État-Collectivité.**  
L'État, via des contrats financiers (mis en place au premier semestre 2018) avec les plus grandes collectivités, souhaite réaliser 13 milliards d'économies d'ici 2022 afin que chacun participe à la réduction du déficit public et à la maîtrise de la dette publique. Cette démarche fait peser sur le Département des contraintes financières importantes axées directement sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement alors même que le Loiret est exemplaire en terme de réduction des dépenses publiques. D'autant plus que le non-respect des objectifs expose les collectivités signataires à des sanctions financières dès 2019.  
En contrepartie l'État n'appliquera plus de diminution systématique de la dotation globale de fonctionnement et propose ainsi une approche contractuelle nouvelle où la négociation sera au cœur des échanges.
- **pour la première fois, une progression modérée des dépenses des trois allocations individuelles de solidarité (AIS)\*.** Même si les AIS ont une progression modérée sur 2018, elles constituent le poste de dépenses le plus important en fonctionnement (+ 1,9 % par rapport à 2017). La question du financement des AIS est au cœur des débats avec l'État.
- **une augmentation des frais d'hébergement** (estimée à + 3,8 % par rapport à 2017). Cette évolution est due en partie à l'augmentation du flux de mineurs non accompagnés (MNA) pris en charge par le Département. L'autre partie concerne l'évolution des frais d'hébergement des personnes en situation de handicap.

*suite au verso*

**Dans ce contexte, le Loiret poursuit ses efforts de gestion nécessaires à la réalisation de son programme d'investissement conformément aux engagements du projet de mandat.**

Depuis de nombreuses années, la collectivité a entrepris des efforts de gestion afin de préserver sa capacité à investir pour un territoire équilibré, moderne et dynamique, sans accroître la contribution des Loirétains.

En 2018, les orientations budgétaires reposent sur une forte croissance des investissements de la collectivité en faveur de son territoire. Cette volonté de l'assemblée départementale se traduit par une augmentation de près de 31 % de l'investissement, soit un budget de 152,5 M€.

Ainsi le Département poursuivra l'aménagement et l'entretien de son réseau routier (44,7 M€), de ses collèges (32 M€), le déploiement du Haut et Très haut Débit avec Lysséo (16,7 M€) ou encore son engagement en faveur des territoires avec son programme d'aides aux territoires (22,2 M€).

Le budget 2018 du Département du Loiret sera voté lors de la prochaine session qui aura lieu du 28 au 30 mars prochain.

\* Les 3 AIS sont : Revenu de solidarité active (RSA), Allocation d'autonomie pour les personnes âgées (Apa), Prestation de compensation du handicap (PCH).

**Contact presse :**

Mélanie Dos Reis

02 38 25 43 38

melanie.dosreis@loiret.fr